



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-229 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024.

Ce règlement a pour objet d'ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts dans la Ville pour l'exercice financier 2024 afin de refléter les coûts encourus par la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et les tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024 .Il peut être consulté sur le site Web de la ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 7 décembre 2023.

Lucille Angers

Lucille Angers
Greffière adjointe par intérim
